

Adresse du Tribunal :

**Requête de divorce sur demande unilatérale**  
(art. 114 CC et 290 ss CPC)

**1. Partie requérante**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire :  oui /  non

**1.1 Information préalable à la procédure**

- A participé à la séance d'information enfant et séparation en date du :  
 Participera à la séance d'information enfant et séparation en date du :

**1.2 Représentant/e de la partie requérante**

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

## 2. Epoux / Epouse

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire :  oui /  non

### 2.1 Information préalable à la procédure

A participé à la séance d'information enfant et séparation en date du :

### 2.2 Représentant/e de la partie Intimée

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

## 3. Mariage

Date :

Lieu :

#### 4. Séparation

Existe-t-il un jugement de mesures protectrice de l'union conjugale :  oui /  non

Si oui, rendu en date du :

par l'Autorité suivante :

Existe-t-il une convention de séparation:  oui //  non

Si oui, a-t-elle été homologuée par une Autorité ? :  oui //  non

Si oui, décision d'homologation rendue en date :

par que l'Autorité suivante :

Les époux vivent-ils séparés :  oui //  non

Si oui, date de la séparation de fait des époux :



## 5.1 Modalité d'hébergement actuel des enfants

### 5.1.1

Existe-t-il une décision judiciaire ou administrative qui organise les modalités de prise en charge de l'enfant ou des enfants chez chacun des parents ?

- Non  
 Oui :

### 5.1.2

Les modalités de la prise en charge fixées par décision judiciaire ou administrative sont-elles toujours appliquées ?

- Oui  
 Non : A l'égard de quel enfant ? :

Depuis combien de temps ? :

Pourquoi ? :

### 5.1.3

En l'absence de décision, les modalités de prise en charge pour l'enfant ou les enfants ont-elles été organisées à l'amiable ?

- Non : Pourquoi ? :  
 Oui : Quelles sont les modalités de prise en charge actuelles ?

---

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

Tiers : **T**

6. **Médiation**

Une médiation a-t-elle été entreprise ?  oui /  non

La partie requérante propose-t-elle une médiation ?

Oui

Non : Pourquoi ? :

7. **Mesures d'instructions particulières proposées**

Aucune

Rapport de l'office pour la protection de l'enfant

Sur quelle question ? 1.

2.

Pourquoi ? :

**Demande d'exécution de cette mesure  
en instruction superprovisionnelle**

(avant audition des parties)

Pourquoi ? :

Intervention thérapeutique basée sur la collaboration parentale

Pourquoi ? :

Expertise psycho-judiciaire

Pourquoi ? :

## 8. Situations financières

### 8.1 Situation financière de la partie requérante

#### 8.1.1 Revenus:

	<u>Annuellement</u>	<u>mensuellement</u>
Revenu net	CHF	CHF
Autres revenus	CHF	CHF
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>

#### 8.1.2 Charges

Montant forfaitaire de base _____	CHF
Frais de logement _____	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (Lamal) _____	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (Lca) _____	CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés _____	CHF
Frais indispensables à l'acquisition du revenu _____	CHF
Impôts _____	CHF
Primes d'assurances non obligatoire mais indispensables _____	CHF
Remboursement dettes indispensables pour la famille _____	CHF
<b>Total _____</b>	<b>CHF</b>

## 8.2 Situation financière de l'époux / épouse

### 8.2.1 Revenus:

	<u>Annuellement</u>	<u>mensuellement</u>
Revenu net	CHF	CHF
Autres revenus	CHF	CHF
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>

### 8.2.2 Charges

Montant forfaitaire de base _____	CHF
Frais de logement _____	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (Lamal) _____	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (Lca) _____	CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés _____	CHF
Frais indispensables à l'acquisition du revenu _____	CHF
Impôts _____	CHF
Primes d'assurances non obligatoire mais indispensables _____	CHF
Remboursement dettes indispensables pour la famille _____	CHF
<b>Total _____</b>	<b>CHF</b>

**8.3 Situation financière de l'enfant** (1 formule par enfant)

Prénom de l'enfant :

**8.3.1 Revenus / apports**

Allocations familiales / de formation professionnelle \_\_\_\_\_ CHF

Subsides \_\_\_\_\_ CHF

Rentes \_\_\_\_\_ CHF

Contribution d'entretien \_\_\_\_\_ CHF

Autres revenus \_\_\_\_\_ CHF

**Total** \_\_\_\_\_ **CHF**

**8.3.2 Frais directs**

Montant forfaitaire de base \_\_\_\_\_ CHF

Participation au loyer / charge immobilière \_\_\_\_\_ CHF

Prime d'assurance-maladie obligatoire \_\_\_\_\_ CHF

Prime d'assurance-maladie complémentaire \_\_\_\_\_ CHF

Frais médicaux réguliers non remboursés \_\_\_\_\_ CHF

Frais de formation \_\_\_\_\_ CHF

Frais d'activité extrascolaire \_\_\_\_\_ CHF

Frais de garde \_\_\_\_\_ CHF

Autres frais : \_\_\_\_\_ CHF

**Total** \_\_\_\_\_ **CHF**

**9. Régime matrimonial**

**9.1 Liquidation du régime matrimonial par procédure séparée**

**La partie requérante requiert que la liquidation du régime matrimonial soit tranché par procédure séparée (au sens de l'art. 283 al. 2 CPC).**

Oui

Non

**9.2 Type de régime matrimonial**

**Le régime matrimonial des époux est :**

La participation aux acquêts

Communauté des biens

Séparation des biens

**Existe-t-il un contrat de mariage ?**

Oui

Non

**Existe-t-il une décision judiciaire ou administrative qui a modifié le régime matrimonial ?**

Non

Oui : Rendue par quelle Autorité :

A quelle date :





## 11. Conclusions

### 11.1 Prononcé du divorce

Le mariage prononcé le (date) :  
par-devant l'officier d'Etat civil de (lieu) :  
est dissous par le divorce.

### 11.2 Autorité parentale

L'autorité parentale demeure conjointe sur les enfants mineurs.

L'autorité parentale ne demeure pas conjointe sur les enfants mineurs.

### 11.3 Prise en charge des enfants

La garde des enfants mineurs est attribuée à  l'époux //  l'épouse

Le droit de visite de  l'époux //  l'épouse s'exercera ainsi :

---

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

La garde des enfants mineurs est exercée de manière alternée.

La garde alternée s'exercera ainsi :

---

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

## 11.4 Contribution d'entretien en faveur des enfants

### 11.4.1 Coût d'entretien convenable

Le coût d'entretien convenable du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom)

est fixé à CHF :

du mineur (prénom)

est fixé à CHF :

#### 11.4.2 Contribution d'entretien en faveur des enfants

- Aucune contribution d'entretien n'est due en faveur des enfants.
- Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF            est due en faveur de l'enfant  
à verser par  l'époux //  l'épouse en mains de  l'époux //  l'épouse.  
Limitation et modification dans le temps :
- Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF            est due en faveur de l'enfant  
à verser par  l'époux //  l'épouse en mains de  l'époux //  l'épouse.  
Limitation et modification dans le temps :
- Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF            est due en faveur de l'enfant  
à verser par  l'époux //  l'épouse en mains de  l'époux //  l'épouse.  
Limitation et modification dans le temps :
- Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF            est due en faveur de l'enfant  
à verser par  l'époux //  l'épouse en mains de  l'époux //  l'épouse.  
Limitation et modification dans le temps :
- Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF            est due en faveur de l'enfant  
à verser par  l'époux //  l'épouse en mains de  l'époux //  l'épouse.  
Limitation et modification dans le temps :

### 11.4.3 Allocations familiales

Les allocations familiales seront perçues par :

l'époux

l'épouse

### 11.5 Contribution d'entretien entre époux

Aucune contribution d'entretien n'est due entre époux.

Une contribution d'entretien mensuelle  
de CHF :

est due par  l'époux //  l'épouse à  l'époux //  l'épouse.

Limitation et modification dans le temps :

### 11.6 Liquidation régime matrimonial –

La partie requérante requiert que la liquidation du régime matrimonial soit  
tranchée par procédure séparée (au sens de l'art. 283 al. 2 CPC).

Si, le régime n'est pas tranché par procédure séparée :

---

---

**12. Avoirs prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP)**

- Les avoires prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) accumulés durant le mariage sont répartis par moitié chacun entre les époux.
- Les avoires prévoyance professionnelle vieillesse, survivant et invalidité (LPP) sont répartis de la manière suivante :

**13. Frais de procédure**

- Les frais sont partagés entre les époux.
- Les frais sont à charge de  l'époux //  l'épouse.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## 14. Annexes

- La dernière décision de taxation fiscale ;
- La dernière déclaration fiscale ;
- Les certificats de salaire des six derniers mois ;
- Les résultats du dernier bouclage comptable de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'un indépendant ;
- Les attestations relatives aux autres revenus (rentes, location d'immeubles, revenus de titres, aide sociale, etc.) ;
- Les pièces relatives aux frais de logement (contrat de bail, intérêts des dettes hypothécaires, chauffage, assurance ménage et/ou bâtiment, assurance RC privée, etc.) et les attestations relatives à leur paiement régulier ;
- Les pièces relatives au montant des primes d'assurance maladie, y compris les éventuelles subventions, et les attestations relatives à leur paiement régulier ;
- Les autres quittances relatives au paiement régulier du loyer, des impôts, des cotisations d'assurance-maladie, des pensions alimentaires, ou des autres dettes ;
- Les pièces relatives aux immeubles en propriété ;
- Le relevé récent de tous les avoirs bancaires et des titres ;
- L'état des dettes ;
- Les attestations des parties déliant des secrets professionnel, médical, fiscal, de fonction et autres toutes les personnes et autorités appelées à fournir des renseignements dans cette affaire ;
- Décision MPUC ou antérieure en rapport avec le mariage ou la prise en charge des enfants ;
- Toutes autres pièces utiles.

\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_.